

résultats de cette session. Il n'est pas question de faire durer indéfiniment ce gouvernement formé dans des circonstances hors de l'ordinaire. Il s'agit simplement de mettre la dernière main à certaines lois et de voter les crédits.

M. PARENT: Il faut que cela se fasse légalement.

M. GEARY: Personne n'a sérieusement soulevé la question de légalité. Nous avons certainement le droit de continuer. C'est la constitutionnalité de l'avis donné au gouverneur général qui est en question, si je comprends bien.

M. PARENT: Légalité et constitutionnalité, c'est tout un.

M. GARLAND (Bow-River): J'ai trouvé le passage auquel il a été fait allusion et il confirme parfaitement ma remarque. Le voici:

Voici la seule déclaration que je désire faire: à mon sens, sur la question de l'achèvement de la session, il devrait y avoir une conférence entre le premier ministre et moi, et je suis prêt à y prendre part.

Pas un mot à propos de coopération; il s'agit d'une conférence entre le premier ministre à ce moment-là, et le très honorable député faisant actuellement fonction de premier ministre. Quel rapport cela a-t-il avec la situation?

M. HOCKEN: Quel serait l'objet d'une conférence?

M. GARLAND (Bow-River): Pourquoi ne pas se consulter avec l'élément vraiment utile au très honorable député?

M. HOCKEN: A mon avis, le chef de l'opposition (le très hon. M. Mackenzie King) devait au pays de terminer la session régulièrement.

M. GEARY: L'on ne demande pas une conférence pour organiser un combat; l'on ne confère pas pour cela. L'objet d'une conférence est d'en venir à une certaine entente, et que signifie entente sinon coopération? Je ne vois pas que ces subtilités d'interprétation avancent beaucoup les choses.

L'hon. M. LAPOINTE: A quel titre le chef de l'opposition d'alors sollicitait-il une conférence? Il n'avait pas été invité à former un cabinet à ce moment-là.

M. GEARY: Peu m'importe le titre à ce moment-là; la tournure des choses conduisait à une situation que les événements confirmèrent vite.

L'hon. M. LAPOINTE: Il s'était montré si obligeant à notre égard que, même avant d'être invité, il nous demandait de lui rendre la tâche facile.

[M. Geary.]

M. GEARY: C'est une conception étroite de la question.

L'hon. M. LAPOINTE: Nous savons où se trouvent les esprits larges.

M. GEARY: En tout cas, l'ex-ministre de la Justice ne dira pas que le lendemain, quand le très honorable Arthur Meighen fut invité à prendre la direction des affaires, le chef de l'opposition actuelle (le très honorable M. Mackenzie King) était disposé à une entente.

L'hon. M. LAPOINTE: J'espère bien que non.

M. DOUCET: Nous le savions.

L'hon. M. LAPOINTE: Je le dis en toute sincérité.

M. GEARY: Depuis la démission de l'ancien ministre, on s'est efforcé à maintes reprises de détourner l'attention de l'effet désastreux de l'enquête des Douanes. Les honorables députés de la gauche ont cherché à obtenir une majorité par des subterfuges afin d'échapper à ce vote de blâme, et maintenant ils tentent de faire adopter une motion qui aurait pour résultat de les blanchir et les ramener au pouvoir dont ils ont été chassés.

L'ex-ministre de la Justice (M. Lapointe) parlant, en une certaine circonstance, de quelque chose qui s'était passé de l'autre côté de la Chambre, lorsque nous y siégeons a dit que ce n'était pas de bon aloi. Puis-je demander si les agissements des honorables députés de la gauche en ces derniers jours, peuvent être considérés comme étant de bon aloi. Ils ont été mis "hors jeu", et depuis n'ont pas cessé de se plaindre de la décision de l'arbitre. L'intérêt du pays exige que le Gouvernement ait tous les avantages de faire, ce que, sans doute, comportait l'avis donné à Son Excellence, savoir, l'adoption des crédits afin que les travaux de la session fussent conclus. Nous avons la déclaration formelle du premier ministre que les fonctions de ministres seront définitivement remplies, que les élections nécessaires auront lieu, et que toutes les formalités requises seront suivies. Ce n'est pas comme si le gouvernement actuel essayait d'administrer les affaires du pays durant un certain temps avec le ministère actuel qui n'est que provisoire. Le Gouvernement n'a pour objet que de terminer le travail de cette session afin que toute la tâche des six derniers mois ne soit pas peine perdue.

M. C. H. CAHAN (Saint-Laurent-Saint-Georges): Je m'étais proposé de discuter assez à fond les articles du chapitre 10 des statuts révisés du Canada auxquels l'ho-